

M. D. C X V.

rent au Roy en luy presentant ledit Arrest du 28 Mars.
Le Roy satisfait du Parlement.
*Les Chambres des Enquestes desirerent supplier le Roy de
donner Response.*

Le Parlement mandé par le Roy de se treuuer au Louvre, où Monsieur le Chancelier leur faict entendre la response du Roy. Ce que Monsieur le Premier President dit au Roy. Ce que la Royne dit à Messieurs du Parlement. La Response queluy fit le Premier President. Le Parlement députe deux Conseillers de chaque Chambre pour dresser des Remonstrances au Roy. Le Roy mande Messieurs du Parlement de le venir trouuer au Louvre. Leur faict deffenses de faire des Remonstrances concernants l'Estat. Il est arresté au Parlement que les Chambres des Enquestes dresseroient un Cahier de Remonstrances.

Pourquoy le Roy fit vne Declaration, portant renouvellement des Edictz de Pacification.

*Assemblée de ceux de la Religion pretendue reformee
induite à Gergeau.*

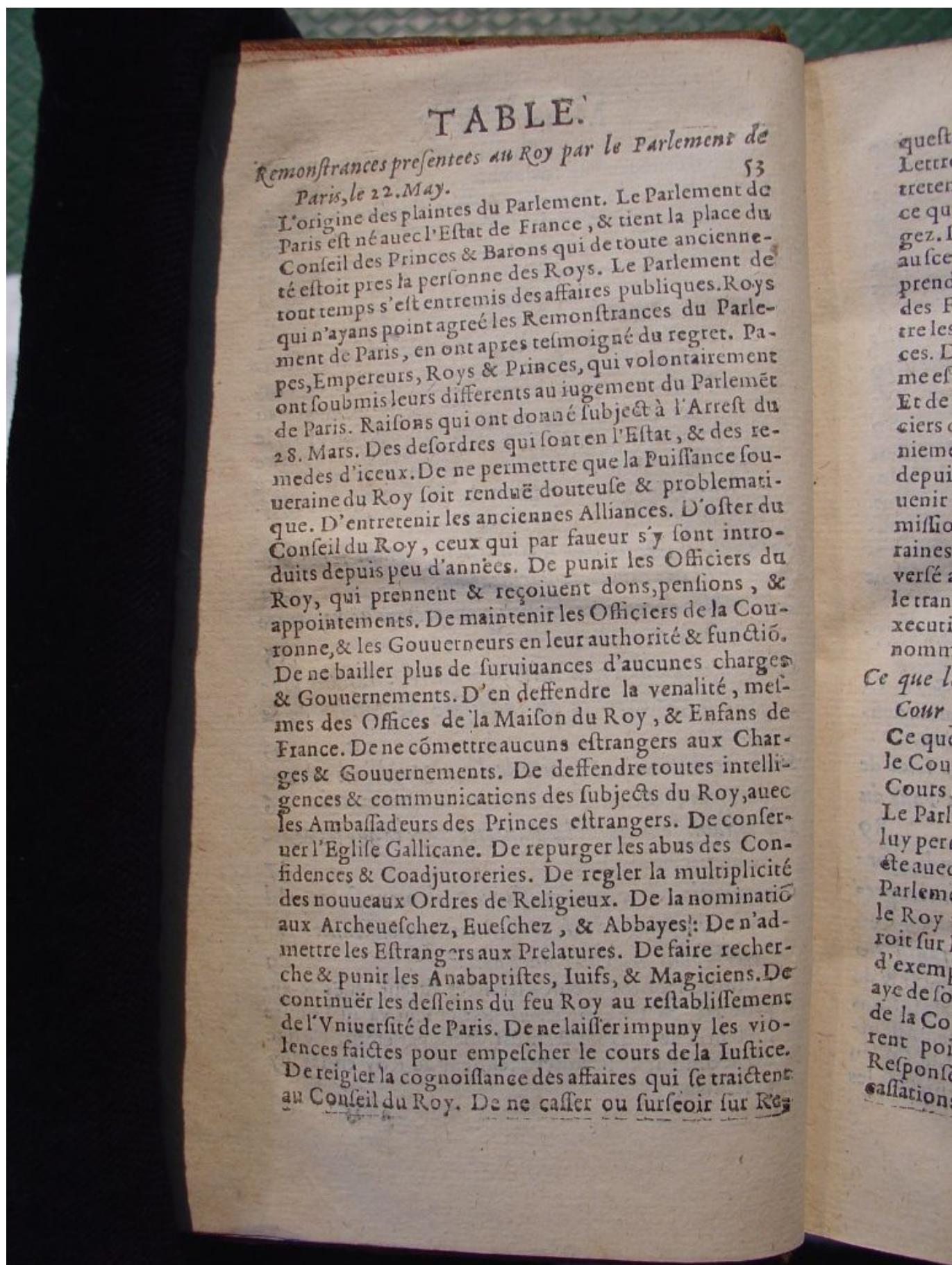
Commandement à tous Juifs, & autres, faisant profession & exercice du Judaïsme de quitter de la France.

Du liuret intitulé, Histoire de deux Magiciens estranglés par le Diable.

Du restablissement de la Paulette, & ce que les Malcontents en dirent.

Continuation de ce qui se passa au Parlement sur ce qu'il y auoit été arresté de dresser des Remonstrances par écrit pour presenter au Roy.

Comme lesdites Remonstrances furent leues & approuuees en Parlement. Le Parlement va au Louvre presenter au Roy ses Remonstrances par écrit. Ce que dir Monsieur le Premier President au Roy en les luy présentant.



M. D. CXV.

questes les Arrests des Parlements. De ne donner Lettres d'abolition pour crimes qualifiez. De faire entretenir les Edicts contre les Duëls. De pourueoir à ce que tous arrests resolus au Conseil ne soient châgez. D'oster tous droits nouvellement introduits au sceau. Deffendre à tous Conseillers du Conseil de prendre aucune pension des partisans & adiudicataires des Fermes. D'ordonner que les ordonnances contre les Berlans seront executees. De reigler les finances. De reduire l'exces des dons & pensions au mesme estat qu'elles estoient du regne de Henry le Grand. Et de reuoquer les pensions accordées à aucunz Officiers de Justice. De reduire à peu de personnes le maniement des Finances. Des desordres aux Finances depuis la mort du feu Roy. De faire desfences à l'aduenit d'executer aucunz Edicts, declarations & commissions qu'ils ne soient veriffiees aux Cours souveraines. D'accorder la recherche de ceux qui ont mal versé aux Finances. Des dons immenses. Deffendre le transport d'or & d'argent, & le luxe. Permettre l'execution de l'Arrest du 28. Mars. Protestation de nommer les autheurs des desordres.

Ce que le Roy & la Royne dirent à Messieurs de la Cour sur leurs Remonstrances.

74

Ce que dit Monsieur le Chancellier à Messieurs de la Cour au nom du Roy. Les charges & fonctions des Cours souveraines sont distinètes les vnes des autres. Le Parlement ne peut entreprendre plus que le Roy luy permet. L'autorité du Parlement doit estre iointe avec la volonté du Roy. Les Remonstrances du Parlement ne deuoient auoir été faites qu'apres que le Roy y auroit enuoyé veriffier l'Ordinance qu'il ferroit sur les Cahiers des Estats. Il ne se trouve point d'exemple que le Roy estant à Paris, le Parlement aye de son mouvement assémblé les Pairs & Officiers de la Couronne. Les Traitez de Paix ne se delibèrent point au Parlement, mais y sont enregistrez. Response aux plaintes des euocations, abolitions, & cassations des Arrests du Parlement. Plainte du Roy

à iii

T A B L E.

de ce que le Parlement ne gardoit les Ordonnances en la reception des Conseillers. Tous les Historiens n'ont remarqué de si heureuse Regence que celle de la Royne. Ce que dit le President Ianin à Messieurs du Parlement. Que le Parlement n'estoit pas bien informé de l'administration des Finances. Estat des Finances apres la mort du feu Roy. Des deniers qui estoient à la Bastille.	
Ce que dirent au Roy les Princes Ducs, & Pairs qui estoient au Conseil, apres la lecture desdites Remonstrâces.	79
Arrest du Conseil d'Estat contre l'Arrest & les Remonstrances du Parlement.	80
Ce que les Gens du Roy dirent à leurs Majestez pour s'excuser de presenter l'Arrest du Conseil au Parlement. L'Arrest du Conseil présenté au Parlement. Aduis des Gens du Roy. Arresté du Parlement conforme à l'aduis des Gens du Roy. Les Gens du Roy remonstrent à leurs Majestez, que le Parlement s'estoit porté à tout le devoir qu'elles pouuoient desirer.	
Assemblée des Princes Protestans vnis à Noremberg.	
	87.
Ambassade des Princes vnis à l'Eslecteur de Saxe. La response dudit Eslecteur. Du liuret contenant la designation de l'armee des Estats vnis d'Allemagne.	
Ce qui s'est passé entre le Duc de Longueville & ceux de la Citadelle d'Amiens au Pont-dolent, ou Pont du debat.	89
Monsieur le Prince de Condé, & aucun Grands, sortent les vns apres les autres de la Cour sur diuers pretextes.	90
Lettre du Marechal de Bouillon au President Ianin.	90
Ce qu'il pensoit des Remôstrances du Parlement, & de la tenuë des Estats. Ses Plaintes sur les resolutions du Conseil touchant le Droict Annuel, Et de l'Assemblée de ceux de la Religiō pret. ref à Grenoble. Qu'en youlant executer les Mariages, on augmenteroit les	

M. D. C X V.

crain tes de ceux qui aymoient l'Estat. Plaintes que le
Duc de Sauoye est opprimé ; des forces leuees en Es-
pagne & en France ; & contre les proceder & prepa-
ratifs pour executer les Mariages. Les craintes legiti-
mes qu'il a des maux que les Mariages avec l'Espa-
gne pourront apporter à la France. Remedes. Sa res-
ponse sur ce qu'on dit qu'il faiet des leuees de gens
de guerre, & ses plaintes qu'on en leue en France sans
l'employer, & qu'on luy denie ce qui luy est debu pour
Sedan.

Reponse d'un ancien Conseiller d'Estat, à la Lettre du
Mareschal de Bouillon.

94

Reponse à la plainte, Que ceux qui gouvèrnen l'E-
stat sont causes des abus & desordres. La source des
maux de la France procede du mescontentement des
Grands qui pensent n'estre pas assez favorisez. Peu
d'affaires cōcernant le bien general de l'Estat, ont été
deliberees, sans en auoir pris l'aduis des Grands qui
estoient lors en Cour, mesmes de Monsieur le Prince
de Condé. Le plus grand desir de leurs Majestez est
de pourueoir à la reformation du Conseil, si elle se
trouve necessaire. On excite plustost le peuple pour
se rebeller que pour le soulager. Estat des finances
apres la mort de Henry le Grand, & des grandes des-
penses que l'on a esté contraint de faire pour main-
tenir l'autorité du Roy. La France obligée à la Re-
gence de la Royne. Deniers pris à la Bastille pour ga-
rentir la France de la guerre ciuile au dernier mouve-
ment excité par Monsieur le Prince de Condé. Leurs
Majestez ayant esté obligees à faire de nouvelles des-
penses pour cuiter pis, cela a empesché un bon mes-
nage aux finances. La publication par impression des
Remonstrances du Parlement a esté faicte par aucuns
pour favoriser des desseins d'omageables à l'Estat. Les
Roys ont plus d'interest de conlerner l'autorité de la
Justice que nuls de leurs subjects. Respoſe aux plain-
tes du Mareschal de Bouillon sur le changemēt de la
resolution du Conseil touchant la reuocation de l'a-
bolition du Droict Annuel. Du soing que leurs Maje-

à iiiij

nnances
istoriens
celle de
ieurs du
n infor-
s Finan-
estoient

ui estoiet
âces. 79
les Re-
80
fez pour
u Parle-
lement.
ient con-
u Roy re-
ut s'estoit
irer.
remberg.

Saxe. La
nt la desi-
gne.
ceux de
Pont du
89
ands, for-
duers pre-
90
t Janin. 90
lemēt, & de
resolutions
de l'Assem-
ble. Qu'en
ienteroit les

T A B L E.	
stez ont de la conseruation des Alliez de la Courtoisie de France. Des Mariages d'Espagne. Le Mareschal de Bouillon enuoyé vers le Roy de la Grand' Bretagne luy faire entendre les raisons des Mariages. Son rap- port en plein Conseil de l'approbation dudit Roy, ad- joustant mesmes que luy Mareschal en estoit d'aduis. Qu'il seroit dommageable & honteux au Roy de dif- férer l'execution des Mariages. Sainct desir de leurs Majestez d'ayder à conseruer la Paix entre tous les Princes Chrestiens. Sedan compris sous le nom de France. Les Grands Roys ne souffrent qu'on leur es- corne leurs frontières. Les Princes practiquent , & le- uent secrètement des gens de guerre.	
ce qui fut delibéré au Parlement le 22. & 23. Juin, tou- chant l' Arrest du Conseil du 24. May.	112
Ce que la Royne dit à Messieurs les Gens du Roy, Leur response. Bruit que l'on auoit porté au Louvre les minuttes de l' Arrest & des Remonstrances de la Cour, trouué n'estre véritable. Arrest de la Cour du 23. Juin.	
Vn des faux-bourgs de Han brûlé du feu du Ciel.	116
Monsieur le Prince de Condé se retire à Clermont en Beauvoisis.	116
Ce que luy dit le sieur de Villeroy de la part de leurs Majestez sur son esloignement de la Cour. La respon- se dudit sieur Prince. Du jeu de prix de l'harquebuse tiré à Creil devant Monsieur le Prince de Condé.	
plaintes des Malcontents contre le Gouvernement de l'Estat publiées dans vn libelle intitulé, La Noblesse Française au Chancellier.	121
Response aux plaintes des Malcontents , contre le gouvernement de l'Estat. Les Deputez de la Noblesse n'ont point été exclus de pouuoir parler à leurs Ma- jestez. La Regence de la Royne-Mere du Roy louée & approuuée. Pourquoy en France l'on a durant le bas- age des Roys tousiours deferé la conduite des affai- res à leurs Mères. Monsieur le Prince de Condé n'a	

M. D. C X V.

jamais fait semblant de vouloir auoit & n'a demandé aucune entree dans les Chambres des Estats. Pour quoy on mit des Archers dans le Cloistre des Augustins durant la tenuë des Estats. Le Roy, la Roynce, & les Princes n'assistent point aux deliberations qui se font dans les Chambres des Estats. Comparaison des artifices des Chefs de la Ligue durant les Estats de Blois en 1588, aux practiques des Malcontents des Mariages. Du Droict Annuel. De la continuation des Pensions. De la recherche des abus commis aux Finances. Desit des Malcontents de veoir des mescontentements en toutes les parties de l'Estat, afin de faire prendre pied à leur faction. Des entreprises de l'Espagnol sur la succession de Iuillers : Et contre le Duc de Sauoye. Le Roy d'Espagne desire se ressentir de l'entreprise que le Duc de Sauoye auoit faicte sur le Milanois. Ledit Duc de Sauoye entre dans le Montferrat. Du semblant qu'il fit de desirer que les François fussent depositaires des places qu'il auoit prises au Mont ferrat.

De la seconde fois que Monsieur de Villeroy fut vers Monsieur le Prince de Condé à Clermont. 140

Pourquoy M.le Prince de Condé partit de Clermont pour s'en aller à Coucy.

Assemblée des Princes à Coucy. 141

Le Roy y enuoye Monsieur de Villeroy, puis le sieur de Pont-Chartrain. Lettre du Roy à Monsieur le Prince de Condé estant en l'assemblée de Coucy, qui est coniuré pour la dernière fois d'accompagner, le Roy en son Voyage de Guyenne ou de dire s'il a intention d'apporter refus ou difficulté aux Mariages.

Reponse de M.le Prince de Condé à la Lettre du Roy.

144.

Raisons pour lesquelles Monsieur le Prince dit ne pouuoit obeyr aux commandements du Roy.

Ce qui s'est passé en la mort de Prouville, & en la retraite du Duc de Longueville à Corbie. 148

TABLE.

Le Juge Criminel d'Amiens y fait pendre vn Italien soldat de la Citadelle , pour auoir blessé vn seruiteur d'Apoticaire. Pronuille tué par Alphonse Italien,soldat de la Citadelle d'Amiens. Pourquo y ceux de la Citadelle ne vouloient mettre Alphonse entre les mains du Juge Criminel d'Amiens. Excuses d'Alphonse. Hotecloque & Alphonse se retirent en Flandres. Pourquo le Duc de Longueville reuint en diligence de Coucy à Amiens. Nerestan enuoyé pour commander dans la Citadelle d'Amiens. Les habirans d'Amiens en crainte. Deffenses aux habitans des villes de Picardie d'y laisser entrer le Duc de Longueville : il sort d'Amiens , & se retire à Corbie. Sa Lettre au Roy.	155
La Declaration du Roy sur la responce de Monsieur le Prince de Condé, du 27. Juillet.	155
Manifeste ou Declaration de Monsieur le Prince de Condé des causes qu'il l'ont meu de demander la reformation de l'Estat.	159
Lettres que Monsieur le Prince enuoya avec son Manifeste, au Roy, à la Royné sa mere , aux Princes & Officiers de la Couronne, & aux Parlements.	
Lettre de Monsieur le Prince aux Rochelois, du 30. Juillet 1615.	191
Harangue du sieur de la Haye, enuoyé par M. le Prince de Condé à l'Assemblée de Grenoble, le 10. Aoust 1615.	192
Mesfiances & diuisions en l'Assemblée de Grenoble. Entreprise fur Soissons sans effect.	194
Le Mareschal d'Ancre va en Picardie.	195
De la peur que le Preuost des Mareschaux d'Amiens, & le Bourreau, eurent d'estre pendus.	
Le Mareschal de Bois-dauphin Lieutenant general de l'armee du Roy.	
Le Duc de Guise designé pour conduire l'eschange des Mariages.	197
	197.

M. D. C X V.

Remonstrance faite au Roy par l'Enesque de Beauvais
au nom du Clergé, sur le fait du restablissemēt de
la Religion Catholique en Bearn, & sur ce qui s'estoit
passé à Millaud. 198

Leurs Majestés partent de Paris pour aller en Guyenne
accomplice les Mariages. 207

Le President le Jay enlevé de sa maison par les Ar-
chers du Corps. Au partir de Paris les Preuost des
Marchands & Escheuins seuls accompagnèrent Ma-
dame sœur du Roy. Ce qui se disoit du President le
Jay mené dans le Chasteau d'Amboise.

Première lettre de l'Assemblée de Grenoble présentée au
Roy en luy présentant le Cahier de leurs plaintes. 211

Les six principaux articles extraits du Cahier de l'as-
semblée de Grenoble présenté au Roy.

Articles que le sieur de la Haye proposa à l'Assemblée
de Grenoble, tant au nom de Monsieur le Prince de
Condé, que des autres Princes, Officiers de la Cou-
ronne, & Seigneurs iointz avec luy. 220

Seconde lettre de l'Assemblée de Grenoble au Roy. 222

Lettre de l'Assemblée de Grenoble à la Roynce.

Declaration du Roy contre Monsieur le Prince de Condé,
les Princes & Officiers de la Couronne, & tous ceux
qui assistoient & adheroient à ses desseins. 226

Arrest de la Cour de Parlement contre Monsieur le
Prince de Condé, & autres Princes & Officiers de la
Couronne Seigneurs & Gentils hommes qui auoient
levé les armes sans commission du Roy.

Ce qui s'est passé entre l'armee du Roy conduite par le
Mareschal de Bois-dauphin & celle de Monsieur le
Prince, depuis le premier Septembre, jusques au pas-
sage de Loire le 28 Octobre. 240

Description du Gouvernement de l'Isle de France.
Estat de l'armee des Princes à Noyon. Les Princes
establissent des Bureaux nouveaux pour receuoir les

Italiens
ruiteur
en, sol-
x de la
tre les
Alfon-
indres.
igence
nman-
s d'A-
illes de
ille : il
tre au

geur le
155

ince de
ader la
159

on Ma-
s & Of-

o. Juil.
191

Prince
Aoust
192

enoble.
194

195

Amiens,

neral de
197

inge .des
197.

T A B L E.

deniers des Tailles. Les villes de Roye & Montdidier en alarme de l'armee des Princes. L'armee du Roy s'assemble aux environs de Meaux. L'armee des Princes entre dans Clermont en Beauvoisis, & le Marechal de Bois-dauphin s'assure de Creil sur Oise.	
Defaite des recreués du Regiment de Picardie au Pont d'Herme.	245
Chauny force de se rendre aux Princes.	248
L'armee des Princes passe l'Aisne à Soissons, & Marne à Chasteau-thierry.	
Chasteau-thierry se rend aux Princes.	249
Desfaite pres de Montereau. Estat de l'armee du Roy à Sezanne en Brie.	
Espenay rendu à Monsieur le Prince.	250
Les eauës & le Ciel favorables à l'armee des Princes, qui passe la Seine à Mery.	
Declaration de Monsieur le Prince de Condé faict ait Camp de Mery, contre celle que le Roy auoit faict à Poictiers, & contre la verification d'icelle au Parlement de Paris.	251
Monsieur le Prince n'ayant peu entrer dans Sens, va passer avec son armee l'Yonne aupres de Ioigny.	256
Forme du Serment des habitans de Sens.	
Desfaite des troupes de Monsieur de Luxembourg.	
Espougy force & pillé par l'armee des Princes.	260
Intelligences des Princes sur Gien rompuës.	
Comment l'armee des Princes passa la riviere de Loire.	
Les Carabins du Roy inuestis par les Princes, sont degagez. Combat à coups de canon. L'armee des Princes logée fort aduantageusement: Passe Loire à Neufuy. Monsieur de Luxembourg quitte les Princes, & retourne en Champagne. Six cents Reistres traversent la Champagne, passent Loire, & se joignent à l'armee des Princes. Desfaite du Marquis de Resnel. Mort du	261.

